

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°3 | REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage et de prescriptions
Echelle communale - 1/7000e

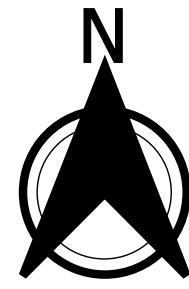
Document arrêté par le Conseil Municipal en date du XX XXX 2025

Document approuvé par le Conseil Municipal en date du XX XXX 2025

LISTE DES EMPLOIEMENTS RESERVES		
N° de référence au plan	Description	Superficie approximative
1	Projet de laison Médée avec Secteur C23	581 m²
2	Creusement de l'axe routier du centre-bourg	2 291 m²
3	Aménagement d'axe aux de stationnements	1 307 m²
4	Extension du cimetière	5 528 m²
5	Aménagement d'axe aux de stockage des bois à la Chapelle	3 458 m²
6	Aménagement d'axe aux de stockage des bois à l'Église	1 746 m²
7	Création du réservoir d'eau potable du centre-bourg	986 m²
8	Aménagement d'axe aux de stockage des bois à Chevanges - La Collée	185 m²
9	Agrandissement du réservoir d'eau potable du Cimetière	1 378 m²
10	Équipement socio-culturel	1 831 m²
11	Équipement des groupes scolaires et des de stationnement	4842 m²
12	Projet de laison Médée avec Secteur A200	2 517 m²
13	Projet de laison Médée avec Secteur Les Chamelles	2488 m²
14	Projet de laison Médée avec Secteur Fontaines	736 m²
15	Projet de laison Médée avec Secteur Fontaines Stale	1137 m²
16	Déclassement de la voie ferrée	2288 m²
17	Aménagement d'axe routier	2330 m²

LISTE DES SERVICES DE MISE SOCIALE		
N° de référence au plan	Lieu	Surface de plancher destinée aux logements sociaux
1	Secteur Fers	100%
2	Secteur Fers	30%
3	Secteur Jussy	30%
4	Secteur Chevance	30%

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
N° de référence au plan	Lieu
1	Secteur Centre-bourg
2	Secteur Jussy
3	Secteur Chevance
4	Classification des secteurs de plan



LÉGENDE

Fond cadastral : BD TOPO® décembre 2024

DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- AU : Zone réservée à l'urbanisation future
- AUb : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat intermédiaire)
- AUc : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat individuel)
- N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site
- Ndp : Secteur de dépôt de matériaux - STECAL
- Ngv : Secteur pour gens du voyage - STECAL
- Nh : Secteur humide
- Nr1 : Secteur d'allée naturel fort
- Nr2 : Secteur d'allée naturel moyen
- Nr3 : Secteur d'allée naturel faible
- Ns : Secteur naturel sensible
- Nsl : Secteur naturel de sport et de loisirs - STECAL
- Ua : Zone de centre bourg et centres-villages
- Uc : Zone d'habitat individuel
- Uch : Secteur de hameaux
- Ue : Zone d'équipements à caractère public et d'intérêt général
- Ue1 : Secteur d'intérêt général et collectif destiné au logement
- Uf : Zone ferroviaire
- Ux : Zone d'activités commerciales et artisanales
- Ux1 : Secteur artisanal de constructibilité limitée
- Ux2 : Secteur d'activité avec hébergement autorisé

PRESCRIPTIONS

- Conduite de gaz GRT Gaz Ø 300
- Conduite de gaz GRT Gaz Ø 250
- ▣ Bâtiment à valeur patrimoniale
- * Bâtiment patrimonial autorisé à changer de destination
- + Repérage du petit bâti patrimonial
- ▨ Emplacement réservé
- ▤ Trame de protection des continuités écologiques
- ▤ Trame de protection des corridors écologiques
- ▭ Batiment agricole autorisé à changer de destination
- ▤ Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▤ Servitude de mixité sociale
- ▣ Batiment agricole hors habitation
- ▨ Préservation des boisements rivulaires
- ▨ Zone de dangers liée à la canalisation de gaz
- ▭ PPCP : Périmètre de Prise en Considération de Projet

